



Editorial : Nous devons défendre la mixité

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**

Sommaire

Editorial P.1 : La mixité à l'école
P.2 : le sexisme en questions
P.3 : Répartition F/H dans la
Fonction Publique Territoriale
P.4 : Mort annoncée de la mixité
à la PJJ - Vous reprendrez bien
un zeste de mixité ?

Comité de rédaction :
J. Cédrone, N. Charlier,
A. Girardclos, M.C. Guérin,
T. Lancelot, M.N. Lemoine,
M. Migneau, D. Ridet

Lors du congrès de la FSU en 2007 nous dénoncions déjà « *la sous représentation des femmes dans les instances syndicales et l'écart anormal constaté entre la forte syndicalisation des femmes dans les champs des syndicats qui la constituaient et l'investissement militant féminin* ». Nous nous inquiétions aussi des « *difficultés pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société française* ».

Le bilan de mi étape n'apporte guère de modifications, voire enregistre des régressions dans certains domaines, les périodes de crise permettant toutes les agressions et les femmes étant toujours les plus touchées.

Encouragées par ce contexte, les attaques contre les associations servent à remettre en cause le Planning familial et son existence même, confortant les conservateurs et les moralistes de tous poils pour qui l'émancipation des femmes et leur recherche d'égalité est dangereuse. La pénalisation à outrance renforcée par les nouvelles lois à la protection judiciaire de la jeunesse a des répercussions plus importantes encore pour les jeunes filles, les autorités ne s'inquiétant nullement de mélanger mineures et majeures incarcérées.

Syndicalement nous devons nous saisir, à tous les niveaux de la FSU, des points d'appui de la recherche qui non seulement dénonce cette société fortement sexuée et non mixte de fait, mais apporte aussi des méthodes de

travail. L'entretien d'Isabelle Cabat-Houssais montre bien comment, à son niveau, on peut essayer de casser des carcans sexistes et déconstruire les schémas traditionnels pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons. Cela passe bien sûr par une formation adéquate des personnels, initiale et continue.

Si nous dénonçons les attaques très anglo-saxonnes de la mixité ce n'est pas pour se satisfaire de celle qui existe. Aujourd'hui, trop souvent la mixité se résume à une coexistence des garçons et des filles, des femmes et des hommes. Obtenir des lois, certes combat important, ne suffit pas non plus. Il faut aller plus loin que l'égalité formelle et il faut s'en donner les moyens. Cette prise en compte devrait traverser tous les secteurs de la FSU. Dans l'analyse du métier, du travail, des rémunérations, des promotions et des déroulements de carrière les syndicats ne peuvent ignorer cette dimension comme le montre la répartition des femmes et des hommes dans la territoriale. Que penser des catégories aux rémunérations les plus basses qui comme par hasard concentrent 60% de femmes ? Doit-on se donner des actions prioritaires pour les résorber et lesquelles ? Autant de questions qu'il nous faudra aborder au prochain congrès.

Marie-Caroline Guérin

La mixité à l'école, un point d'appui contre le sexisme

Trois questions à...

Isabelle CABAT-HOUSSAIS, professeure des écoles à Paris, militante féministe de l'association *Mix-Cité*

POUR Info : En tant qu'enseignante, quel regard portes-tu non pas sur les différences constatées ou présumées entre les sexes mais sur l'inscription de cette différence des sexes dans l'enseignement ?

Au préalable, je tiens à souligner qu'on fait comme si l'égalité des sexes était un fait accompli. Or, l'institution scolaire (ministère, inspection, académie) produit des textes promouvant l'égalité entre les filles et les garçons mais n'en garantit absolument pas la mise en œuvre. En outre, non seulement les enseignant-e-s méconnaissent ces textes mais ignorent aussi tout de la sociologie de l'éducation sur le genre. En effet, d'une part, présupposant que la mixité est un gage d'égalité, ils/elles reproduisent inconsciemment une distribution différenciée des rôles sexués. Par exemple, ils/elles répartissent inégalement la parole entre les filles et les garçons. D'autre part, quand les enseignant-e-s observent des différences, ils/elles les attribuent à une nature « masculine » ou « féminine ». Ainsi la violence des garçons est-elle mieux tolérée que celle des filles. Une anecdote parmi d'autres illustre la naturalisation des rôles sexués à l'école : la recommandation récurrente d'inscrire un garçonnet agité dans un club de sport et de consulter un-e psychologue pour une fillette agitée. Ou encore : la Mairie de Paris a offert un lot de 24 brosses à dent aux élèves de CP, douze rose et douze bleues !

POUR Info : La mixité à l'école mais aussi la publicité, la famille, la télévision etc. induisent un apprentissage des rôles sociaux sexués chez les filles et les garçons. Comment intervient-tu pratiquement pour contrecarrer des situations où filles et garçons jouent et se conforment presque « spontanément » à leur rôle de sexe ?

Tout d'abord, je m'informe régulièrement des textes et recherches qui paraissent sur l'éducation et le genre. C'est déjà pas mal ! Ces travaux me permettent d'acquérir une intelligibilité antisexiste que je m'efforce de mettre en pratique dans la classe. Par exemple : veiller à l'attribution des places de chacun-e en classe pour favoriser les échanges entre les filles et les garçons ; veiller à l'implication des enfants dans les différentes activités sportives (si on doit encourager les filles à prendre des risques et à prendre leur place dans un jeu collectif, il importe aussi d'encourager les garçons à s'exprimer dans des activités dites féminines, comme la gymnastique, la danse...) ; être attentif-ve à l'expression des émotions de tous les enfants sans négliger et réprimer la tristesse des garçons, équilibrer « les jugements esthétiques » tant pour les filles que pour les gar-

çons : ne pas hésiter à complimenter aussi un garçon pour sa jolie chemise ou sa nouvelle coupe de cheveux ; exiger que les soins qu'on attend d'une fille (belle écriture, cahiers bien tenus, affaires rangées) soient les mêmes pour les garçons. Ensuite, sur la question de la distribution de la parole, je veille à interroger équitablement les filles et les garçons autant en mathématiques et sciences qu'en lecture, autant pour le rappel d'une leçon de la veille que pour l'apprentissage d'une nouvelle notion. Par exemple, lors de la lecture d'un texte sur le bricolage, j'essaie de faire en sorte que tout-e-s les élèves s'approprient le vocabulaire des outils. En effet, la tentation est grande de privilégier la prise de parole des garçons. Enfin, je m'adresse aux élèves en utilisant le masculin et le féminin et pas seulement le masculin prétendu neutre. Les filles ont leur petit cahier d'écrivaine et les garçons leur petit cahier d'écrivain. Je privilégie des exemples qui s'émancipent des stéréotypes de sexe : des femmes pompières côtoient des papas qui repassent le linge... Interroger ses pratiques professionnelles sur la question du genre n'a rien d'une évidence, c'est un travail de Sisyphe. Ce souci s'articule avec la nécessité de transmettre ce questionnement sur les stéréotypes sexistes, d'amener les élèves à s'interroger eux-mêmes et leur environnement. A cet égard, je propose des séances de réflexion avec différents supports.

POUR Info : Quelles sont tes ressources pédagogiques pour lutter contre les stéréotypes sexistes ?

Au fil des années, j'ai glané des images, des textes, des publicités, des documents tantôt sexistes, tantôt antisexistes pour sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre. Je leur montre par exemple des reproductions de portraits d'enfants du 18^{ème} et 19^{ème} siècles (tableau de A. Anker : *La fillette au pantin* et tableau de Sir Joshua Reynolds : *Master Hare*) qui ne sont pas du tout conformes avec les codes de genre actuels. Un petit garçon habillé en robe de soie et aux cheveux longs blonds et bouclés et une petite fille aux cheveux courts avec un veston bleu tenant un pantin. Je me sers des dictionnaires junior afin d'analyser les définitions, exemples, les illustrations de noms de métiers, des attributs sexués (fort-e, joli-e, propre...). J'emploie la littérature jeunesse antisexiste comme les albums et petits romans de *Talents Hauts* (www.talentshauts.fr), les livres conseillées par la librairie féministe *Violette&Co*. Vous trouverez de nombreuses références en littérature et documents pédagogiques sur le site de l'association *Mix-Cité* (www.mix-cite.org rubrique Education).

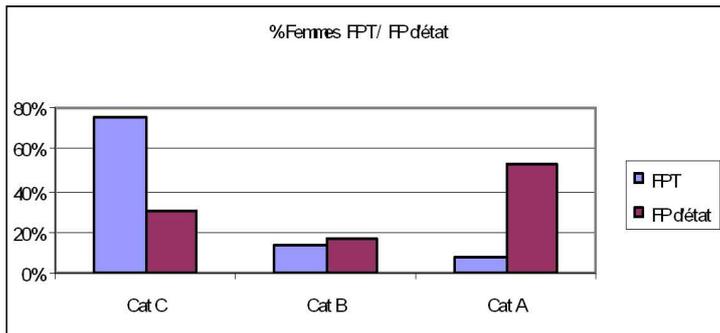
Entretien réalisé par
Thomas Lancelot

Répartition F/H dans la Fonction Publique Territoriale

La Fonction Publique Territoriale (FPT) est composée par les régions, les départements, les communes et établissements communaux, les communautés urbaines et d'agglomérations, les syndicats et établissements publics intercommunaux, les OPHLM, les centres de gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Au total elle compte 1 679 000 agent-es dans les collectivités et établissements territoriaux, répartis en 1 367 000 emplois permanents (dont 1 176 000 titulaires et 191 000 non titulaires), 54000 assistant-es maternel-les, 75 000 emplois aidés et 183 000 autres emplois recrutés pour des besoins saisonniers.

● Répartition par CSP



● Cat. C : Environ 75%

La catégorie C non titulaires permanents représente plus de 70% des effectifs dans les petites communes et établissements communaux de moins de 5000 habitants, alors que la part moyenne des titulaires est 78 % pour l'ensemble des collectivité.

Le taux de féminisation est de 59% du total des agent-es de la FPT, mais 68,3% d'entre elles non titulaires ont un emploi permanent et 57,8% sont titulaires et stagiaires. Ce taux de féminisation est plus important dans les régions, départements et centres de gestion (70%) que dans les petites structures (moins de 1 000 habitant-es), et encore plus faible dans les SDIS (12,3%) et communautés urbaines (30%).

Sexualité, avortement, contraception

Si nous pouvons nous féliciter de la campagne de la région Ile de France pour la 2^{ème} année consécutive en faveur des droits à la contraception et à l'avortement, nous dénonçons les menaces qui aujourd'hui pèsent sur le fonctionnement du Planning familial. Attaquer le montant affecté au conseil conjugal et familial dans le cadre des actions déconcentrées c'est remettre en cause la mission d'utilité publique confiée au Planning familial depuis 40 ans par la loi Neuwirth. C'est aussi remettre en cause l'une des missions confiée par la loi aux infirmier-es de l'EN qui travaille régulièrement avec le Planning



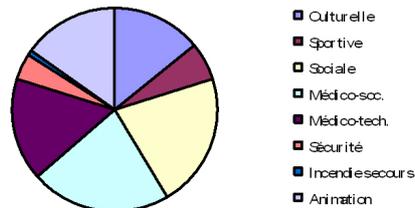
notamment en ce qui concerne la contraception d'urgence. C'est remettre en cause l'existence même du Planning dans son action quotidienne locale mais aussi dans sa dimension régionale ou nationale d'intervention dans les campagnes et les différentes actions.

Le taux de féminisation varie en fonction de la catégorie (63,1% pour la B) et également des filières.

● Répartition par filière

Tous statuts confondus, les femmes sont très largement majoritaires dans les filières dites féminines : administrative (secrétaires, adjointes administratives, attachées...), sociale, médico-sociale, médico-technique (éducatrices, monitrices, psychologues, sages-femmes...), animation (animatrices et adjointes d'animation...).

Répartition des femmes par filière FPT



La filière sécurité est composée majoritairement d'hommes : agents de police, gardes champêtres, médecins, sapeurs pompiers.

● Temps partiel

La part des agents à temps partiel est plus élevée dans les régions, les centres de gestion et le CNFPT où 16% des agents titulaires sont concernés et dans les départements avec 23%. C'est dans ces collectivités que le taux de féminisation est le plus fort.

● Compte Epargne Temps (CET)

16/1000 femmes et 26/1000 hommes ont ouvert un CET, les femmes ont accumulé en moyenne 11 jours et les hommes 15 par an.

Danielle Ridet

¹ *Source : 5^{ème} synthèse nationale faite au CTP par le centre National de la FTP (CNFPT) et du CSFPT 31/12/2005*

Les lycéen-nes, les collégien-nes et les femmes sont les premières victimes.

Nous ne nous contenterons pas de vagues paroles, mais nous veillerons à ce que le Planning familial retrouve tous ses moyens financiers.

Marie-Caroline Guérin

SAUVONS LE PLANNING

Pétition en ligne

À signer et faire signer

Le planning familial lance une pétition contre la baisse des aides de l'Etat : un tiers des 70 agences départementales risquent de fermer.

<http://www.planning-familial.org/ouverture.php>

Mort annoncée de la mixité à la PJJ...

Un courant de pensée venue des Etats-Unis dénonce la mixité lui reprochant de mettre en danger les filles et prône, en conséquence, le retour à la séparation des garçons et des filles en milieu scolaire. En France aussi, un projet de loi, dit « de lutte contre les discriminations », adopté le 15 Mai 2008, prévoit une dérogation à la mixité inscrite dans la loi HABY.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, également, la prise en charge des adolescentes est réduite à la marge. Depuis quelques années, les mesures éducatives les concernant se font de plus en plus rares, pour deux raisons :

- **Les filles expriment leur mal-être différemment des garçons**, leur délinquance est marginale et leurs passages à l'acte sont le plus souvent des violences qu'elles s'infligent (scarifications, tentatives de suicide...). Elles posent moins de problèmes en milieu scolaire et dans la rue. L'éducation et la séparation des rôles sexués de notre société font que leur absentéisme et/ou leur échec scolaire ne sont pas perçus de la même manière. Elles regagnent donc le domicile familial, s'occupent des plus petits et se résignent à devenir épouses et mères à leur tour. Ces attitudes ne remettent pas en cause l'ordre social (au contraire...!) et ne font pas les enjeux des campagnes électorales et débats sur la sécurité publique.

- **Les lois de Prévention de la Délinquance puis la loi sur la Protection de l'Enfance votée en Mars 2007**, prévoit la partition des prises en charge entre civil et pénal : les mesures civiles pour les Conseils Généraux, la PJJ étant reléguée aux mesures pénales. C'est la fin d'une articulation, d'une prise en compte globale de l'histoire et de la personnalité d'un(e) adolescent(e) entre protection et sanction.

C'est un choix politique qui affiche la volonté de renforcer la sanction pénale, qui détourne l'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945 et qui heurte les convictions des équipes éducatives

de la PJJ. C'est également une orientation qui condamne la mixité de cette l'institution, les filles faisant le plus souvent l'objet de mesures au civil.

En Milieu Ouvert comme en hébergement les jeunes pris en charge sont de plus en plus massivement des garçons. Face aux problématiques des jeunes, à la violence exprimée dans les foyers, la Direction de la PJJ répond à la manière forte, sans poser les vraies questions, par le recrutement d'éducateurs contractuels « sportifs et musclés ».

Elle attribue ainsi, explicitement et implicitement, la cause des problèmes institutionnels à la féminisation des personnels!

Du côté des jeunes comme du côté des adultes, **la mixité est peu à peu abandonnée dans les hébergements de la PJJ.**

Il faut dénoncer également le sort réservé aux mineures incarcérées. Contrairement aux garçons, **il n'existe pas, dans les maisons d'arrêt, de quartiers réservés aux jeunes filles.**

Elles sont, contrairement à ce que prévoit la loi, soit isolées et sans activités soit aux contacts des majeures.

L'administration pénitentiaire ne juge pas utile de créer « des quartiers mineures » au regard du petit nombre de ces détenues. Lors de leurs créations, les EPM (établissement pénitentiaire pour mineurs) avaient prévus leurs prises en charge. Même si nous sommes opposés à ces structures qui banalisent l'incarcération des mineurs, ils auraient pu remédier à cette inégalité. Ce n'est pas le choix qui a été fait à Marseille par la PJJ et l'Administration pénitentiaire. La Maison d'Arrêt des Femmes des Baumettes continue à recevoir les mineures afin de réserver l'EPM aux mineurs. Là aussi, la mixité n'est pas de mise... !

Josette Cedrone

Vous reprendrez bien un zeste de mixité ?

Le dernier congrès fédéral a inclus dans ses mandats un « zoom » sur mixité et co-éducation. Une nouveauté syndicale pour un système éducatif qui ignore globalement l'appartenance de sexe de ses élèves (voire de ses personnels) et qui considèrent globalement acquis l'égalité de traitement entre les deux sexes. Pourtant, la mesure législative votée en mai 2008 dans le cadre d'un texte concernant « la lutte contre les discriminations », soulignant que *séparer à l'école les filles et les garçons ne constituait pas une discrimination*, devrait nous obliger à plus de vigilance.

La « valence différentielle des sexes » reste d'actualité dans nos sociétés. Il faut admettre, avec Marlaine Cacouault que des domaines sexués se sont reconstruits dans des espaces mixtes.

Dans l'éducation, les différentiels de réussite entre les filles et les garçons marquent durablement leur carrière. L'appartenance de sexe commande les choix d'orientation, bien avant les résultats scolaires ou les motivations. Les repré-

sentations sociales persistent d'autant plus que le phénomène reste globalement invisible. L'arbitraire qui sépare le masculin du féminin construit des normes de sexe qui n'en finissent plus de produire des modes de pensée « tous faits » qui délimitent les choix, et finalement entravent la liberté de chacun-e en l'assignant à un déterminisme qui marque les choix culturels, scolaires ou professionnels...

Il est urgent d'éduquer à l'égalité qui ne se résume pas à la déclamer dans des lois mais aussi à déconstruire les stéréotypes dans tous les actes de la chaîne éducative. Toute disposition protectionniste à l'égard d'un sexe, en particulier le retour à des espaces démixés, ne garantit nullement que ces stéréotypes ne perdurent pas. Pour réussir ce difficile pari, il est nécessaire de ne pas ignorer les problèmes et de ne pas renier les espaces dans lesquels ces lignes doivent se déplacer.

Nina Charlier

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Mars 2009 - Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr